

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 12 mars 2013 à Lépinas.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – LAURENT – DESSEAUVE – DESLOGES – SIMONET – BELOTTI – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – MEAUME – CRESPIN – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – BUSSIERE – SUCHET – DEPATUREAUX – JUILLE – RICHARD – FOURNERON – GRENOUILLET – FOURNEL – LAINE – LABBE – FAYADAS – SANGRELET – LARPIN – BARBE – DESAGNAT – MARGUERITAT – MAZEAUD – GAILLARD – DENIS – ROUSSANGE – BEAUX – CONCHON – ZANDVLIET – LAPORTE – CHABREYRON.

**Excusés :** LUINAUD – CORSET – COLON – HARTMAN – LE DRAN – VERGNAUD – DURANTON – DAGOIS – JOUANNY – JONCA – TANTY – TAGAND – GUIMBRETIERE – MARTIN – DUMEYNE – SERVIAT – VELLEINE – JALLOT – SOUTON – LESCURE – AUDOT – LABAR – CHEYPE – AUFAURE – GAUTHIER – TRUBINO.

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président répare un oubli lors du dernier conseil communautaire : il avait omis d'excuser Nadine Dumeynie, Jacqueline Margueritat ainsi que Claude Fournel.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 janvier 2013 à La Chapelle Saint Martial est validé à l'unanimité.

## PRESENTATION DU BILAN 2012 ET BUDGET 2013 DE L'OFFICE DE TOURISME

Marcel Mudet, Président de l'Office de Tourisme, Jean-Pierre Gautreau, Trésorier, et Nathalie Manaud, chargée de mission, présentent le bilan 2012 et le budget 2013 de l'Office.

Malgré la période économique actuelle difficile, le bilan de fréquentation est très satisfaisant. Les animations sont variées et très appréciées. Les expositions sont très fréquentées. Le site internet a eu 13.3% de visites supplémentaires par rapport à l'an passé et 7% de visiteurs uniques. Ce site fonctionne très bien.

Cette année, l'Office de Tourisme a fait un pas vers le tourisme du futur dans le cadre des politiques régionale et départementale. Des nouveaux outils sont mis à la disposition des touristes. L'objectif est d'aller chercher le touriste là où il se trouve pour l'emmener sur le territoire. Cette avancée implique une formation du personnel pour gérer les référencement internet et les réseaux sociaux. Le poste d'emploi associatif occupé par Dominique Mazeaud a donc été confirmé pour un peu plus de 2 ans afin d'assurer cette mission spécifique.

Nathalie Manaud présente le bilan touristique et d'animations de l'année 2012.

Pour rappel, le territoire de la Ciате au niveau touristique c'est :

- Masgot : 32000 passages
- Moutier d'Ahun : plus de 6000 visiteurs à l'église
- Sous-Parsat : entre 10000 et 15000 visiteurs

171 associations sur le territoire avec des moments forts tout au long de l'année : brocantes, maison du Père-Noël, Masgot au XIXème siècle, le trial de Sardent...

260 km de chemins de randonnée entretenus et valorisés par la CIATE.

355 lits marchands officiellement répertoriés (chambres d'hôtes, camping, hôtels, roulotte, auberge de jeunesse...)

L'équipe de l'OT se compose de 4 emplois permanents et 3 saisonniers répartis sur les « Points I » en été.

L'OT en 2012 c'est :

- + de 7000 personnes reçues dans les locaux à Ahun ;
- près de 24000 visites sur le site internet dont 75500 pages consultées
- 2360 appels téléphoniques reçus
- + de 6500 mails
- 40 demandes touristiques par courrier
- près de 2800 visiteurs aux expositions
- 2200 participants aux animations
- 31 groupes soit 666 personnes accueillies sur les principaux lieux touristiques

Le 1<sup>er</sup> office de tourisme français a été créé en 1890. Depuis, le métier a bien évolué et internet a tout révolutionné. Pour répondre à ces progrès technologiques, de nouveaux métiers ont été créés : animateur numérique du territoire, agent d'accueil du futur... Les nouvelles technologies doivent être aussi bien maîtrisées que le territoire. Le personnel s'est donc formé sur le référencement, la gestion d'un site internet, les réseaux sociaux... Les équipements ont aussi évolué : ordinateurs, écrans, tablettes... L'office de tourisme est un lieu moderne avec une vision moderne et des emplois qualifiés.

L'accueil reste toutefois la mission de base des agents de l'OT. Cette année les locaux ont été ouverts 337 jours soit 2300 heures de présence.

Sous-Parsat : ouverture sur 39 jours soit 156 heures de présence

Moutier d'Ahun : ouverture sur 59 jours soit 236 heures de présence

Depuis mi-juillet, une connexion wifi gratuite est proposée sur les différents sites soit 311 connexions sur 2012. A savoir qu'au niveau national, 50% des touristes sont partis connectés en 2012.

En 2012, 44 rendez-vous d'animations ont été organisés pour ré-imaginer le territoire : opération jardins ouverts, découverte des savoir-faire, action Creuse en Famille, opération Terra Aventura.....

L'office a marqué sa présence auprès des artistes et des artisans en les rencontrant et les invitant à participer à des expositions pour présenter ou valoriser leurs œuvres. 8000€ leur ont été reversés sur les ventes effectuées à l'office.

Un lien avec les prestataires est maintenu par le biais d'e-mailing, de bulletins de liaison, de visites, d'échanges, de rencontres... comme à l'occasion d'Educ'Tour ou pour la Bourse aux dépliant.

Pour satisfaire à la fois les clients et les chambres d'hôtes, cet été un service d'affichage des disponibilités a été mis en place du vendredi soir au lundi matin à l'extérieur des locaux de l'Office de Tourisme. Cette opération sera renouvelée dès le week-end de Pâques.

Avec le service réceptif de l'ADRT, l'OT monte des séjours thématiques qui peuvent être vendus soit par le biais de l'ADRT soit par le système de Box (type Smartbox).

Une rencontre à laquelle tous les prestataires étaient conviés a été organisée pour découvrir les nouveaux locaux de La Métive et les possibilités de partenariat avec l'association. Cette action a notamment permis de développer des projections du Ciné Club dans des nouvelles communes.

Les partenariats forts sont tissés avec les structures spécialisées du secteur :

- l'UDOTSI pour l'organisation d'opérations labellisées Creuse en Famille et des réunions entre agents ;
- l'ADRT pour la saisie des fêtes, manifestations, expositions sur le LEI (lieu d'échange d'informations) pour les différentes brochures et sites internet ; ainsi que l'organisation de rencontres avec les hébergeurs pour parler du classement des meublés et la Bourse aux dépliant.
- le Pays Sud Creusois pour les éditions et différents projets touristiques
- le CRT et la Fédération Régionale des OT pour l'action Terra Aventura et le programme de formations proposées aux agents.

Les activités de l'OT peuvent être suivies sur le site internet [ahun-creuse-tourisme.fr](http://ahun-creuse-tourisme.fr) et le Facebook Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe ou sur inscription pour recevoir les e-lettres. La promotion des activités est également assurée dans la presse et à la radio (France Bleu Creuse, RPG et RCF).

Pour participer au bilan des activités il est possible d'assister à l'assemblée générale de l'OT le vendredi 3 mai 2013 à 18h à la salle de Chamberaud.

Jean-Claude Trunde est impressionné par l'évolution des nouvelles technologies.

Jean-Pierre Gautreau présente le budget :

La réalisation de l'exercice 2012 est conforme aux prévisions, pas de mauvaises surprises. Il y a une augmentation des ventes de produits à l'Office de Tourisme mais une difficulté à développer les visites guidées.

Pour 2013, il est prévu de reconduire les évènements phares et de poursuivre avec un programme d'animation riche et réparti sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, il est prévu cette année de rééditer la carte touristique, avec la mise en place de nouveaux itinéraires voiture.

Jean-Yves Grenouillet souhaite savoir à quoi correspond la contribution sous forme de bénévolat. Jean-Pierre Gautreau indique qu'il s'agit de toutes les heures de présence au conseil d'administration (15 participants), la participation des bénévoles à l'installation des expositions, ainsi que la présence des membres du bureau quasiment au quotidien.

Le budget présenté prévoit une subvention d'équilibre de la part de la Ciate d'un montant de 79 723 euros. Cette subvention représente 51% du budget de l'office de Tourisme, ce qui fait apparaître l'effort réalisé par l'OT pour trouver d'autres sources de financements. Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi de cette subvention.

**Le Conseil Communautaire attribue à l'unanimité une aide d'un montant de 79 723,00€ à l'Office de Tourisme pour le budget 2013.**

Jacky Guillon salue le travail effectué par les agents de l'OT et rappelle que la CIATE et par la même occasion l'Office de Tourisme, créé la même année vont fêter leur 20 ans.

Patrick Aubert remarque que l'Office de Tourisme a su évoluer de façon très professionnelle et correspond aujourd'hui à un outil qui répond vraiment aux besoins d'expression et de communication à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire. Il s'agit d'un atout majeur qui mérite d'être soutenu et félicité.

Jean-Claude Trunde souligne l'importante évolution du budget depuis une dizaine d'année, ainsi que la montée en puissance des animations. Les échos sont très positifs. L'OT est omniprésent sur le territoire et propose de nombreuses animations de qualité qui sont très fréquentes l'été.

**DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX DE RIVIERES ET AVENANT AU MARCHE D'ETUDE POUR LES AMENAGEMENTS DE SEUILS**

Pour rappel, 3 contrats territoriaux sont en cours :

- sur la Creuse
- sur le Thaurion
- sur la Gartempe

**CTMA Creuse et Affluents :**

Le contrat territorial Creuse et affluents prévoit des travaux sur le ruisseau de Fransèches, de Lardiller, de Vigeville, et la Creuse. Les communes concernées sont St Martial Le Mont, Saint Hilaire La Plaine et Pionnat.

Les travaux concernés sont les suivants :

- Pose de 15 ou 16 abreuvoirs / passages à gué
- Pose de 4500 mL de clôtures
- Renaturation / protection des berges
- Etude seuil de St Martial Le Mont
- Indicateurs de suivi (analyses physico-chimiques et biologiques)

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Dépenses		Recettes	
		AE Loire Bretagne	42150
Abreuvoirs/ passages à gués	19340	CR Limousin	17575
clôtures	29250	CG Creuse	7685
Renaturation de berges	28256	CC4P	4431
Protection de berges	301	Autofinancement	12447
Étude seuil	4366		
Indicateurs de suivi	2785		
<b>TOTAL</b>	<b>84298</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84298</b>

Patrick Pacaud remarque que le montant des clôtures est très élevé. Alex Carré rappelle que le contrat initial chiffrait le mètre linéaire à 5,01€. Lors des marchés il s'est avéré que les fils électrique revenaient à 4,02€ le mètre linéaire et 6,05€ pour du fil barbelé. Au cas-où tous les agriculteurs souhaiteraient du fil barbelé, les clôtures ont été chiffrées à 6,05€ le mètre linéaire afin d'avoir une estimation plus large.

**Le Conseil Communautaire valide le programmes de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

**CTVA Thaurion :**

Le contrat territorial Vienne Amont prévoit en 2013 des travaux sur le ruisseau du Masfayon, la Gosne, la Leyrenne. Les communes concernées sont St Sulpice-les-Champs, St Georges-la-Pouge, Banize et Janaillat.

Les travaux concernés sont les suivants :

- 20 Abreuvoirs/ passages à gué
- 5600 mL de clôtures
- Aménagement d'un seuil de pont (à voir)

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Abreuvoirs/ passages à gués	22724	AE Loire Bretagne	26425
		CR Limousin	10570
clôtures	36400	CG Creuse	5285
Aménagement	1794	Autofinancement	18638
<b>TOTAL</b>	<b>60918</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60918</b>

Guy Desloges souhaite savoir où seront réalisés les travaux précisément. Il lui semble qu'il y a une parcelle concernée où il y a des chevaux. Dans ce cas l'installation de barbelés sera déconseillée.

Alex Carré rappelle qu'il s'agit de prévoir du barbelé afin de prévoir une enveloppe financière plus large au cas où, mais que la question sera bien sûr évoquée au cas par cas avec les propriétaires. S'il y a des chevaux sur la parcelle, du fil électrique sera préféré.

Michel Conchon note qu'il s'agit d'un ruisseau très abîmé. C'est un ancien ruisseau à truites, qui nécessiterait des travaux bien plus importants. Il demande si des travaux plus conséquents seront réalisés par la suite.

Alex Carré explique qu'il serait très complexe de vouloir rétablir le cours d'eau tel qu'il était initialement. En effet, les propriétaires ne souhaitent généralement pas revenir cet aspect des choses : actuellement les cours d'eau sont profilés de façon à être droits, ce qui plus facile pour l'exploitation de la parcelle. Par ailleurs, il n'est pas évident d'obtenir des autorisations pour intervenir sur le lit du cours d'eau.

**Le Conseil Communautaire valide le programmes de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

#### **CR Gartempe :**

Le contrat de rivière Gartempe prévoit des travaux sur le ruisseau de la Chassoule. Les communes concernées sont Maisonnisses et Sardent.

Les travaux concernés sont les suivants :

- 19 Abreuvoirs/ passages à gué
- 900 mL Clôtures

Le plan de financement correspondant est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Abreuvoirs/ passages à gués	32030	AE Loire Bretagne	18620
		CR Limousin	7448
clôtures	29250	CG Creuse	3724
		Autofinancement	21738
<b>TOTAL</b>	<b>51530</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51530</b>

Patrick Pacaud souhaite connaître le positionnement des clôtures : sont elles prévues de chaque côté du ruisseau ? Alex précise que lorsque les travaux concernent les abreuvoirs, seule la rive qui accueille l'abreuvoir sera clôturée, et pour les passages à gué, les 2 rives seront clôturées. Si l'exploitant a déjà clôturé une rive, seule l'autre rive sera clôturée.

**Le Conseil Communautaire valide le programmes de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

Pour l'ensemble des travaux de rivières, le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
CTMA Creuse	84298	AE Loire Bretagne	87195
		CR Limousin	35593
CTVA Thaurion	60918	CG Creuse	16694
		CC4P	4431
CR Gartempe	51530	Autofinancement	52823
<b>TOTAL</b>	<b>196746</b>	<b>TOTAL</b>	<b>196746</b>

Agnès Zeppa informe le conseil communautaire que lors de la signature des différents contrats, une enveloppe de 60 000 € annuelle avait été prévue, l'enveloppe de travaux 2013 s'inscrit donc complètement dans les montants prévus.

Patrick Aubert précise que les travaux de rivières se déroulent actuellement selon les échéances prévues, aucun retard n'est à noter.

Michel Conchon note que ces travaux sont réalisés afin qu'il y ait plus de poissons dans les rivières, à ce sujet il souhaite évoquer le projet de l'étang du Donzeil, qu'en-est-il à présent ? Le problème de fond de l'étang est qu'il n'y a aucun système pour que les poissons remontent au-delà de l'étang derrière Sous-Parsat. Alex Carré indique qu'il existe une dérivation à l'amont de l'étang mais qu'il n'y a pas de descente aménagée, l'eau circule dans le canal de dérivation mais il n'y a pas d'aménagement permettant aux poissons d'en faire de même. Il s'agit d'un problème à soulever en cas de rachat de l'étang par la Fédération de Pêche.

**Le Conseil Communautaire valide le programmes de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

#### **SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE D'ETUDE DES SEUILS**

Agnès Zeppa rappelle que 10 seuils sont actuellement en cours d'étude. Un nouveau viendrait s'ajouter à la liste pour 2013. Pour ce faire, il est proposé au Conseil Communautaire de signer un avenant pour un montant de 4 366,00€ avec le bureau d'étude en charge de la mission d'étude des 10 seuils. Le montant du marché initial était de 36 500,00€. Ainsi l'avenant proposé représente 11,9% du marché initial.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer l'avenant au marché d'étude des seuils.**

## PROPOSITION DE RENOVATION D'ELEMENTS DE PETIT PATRIMOINE POUR 2013

Pour l'année 2013, il est proposé de retenir 2 projets de rénovation du patrimoine. Il s'agit des sites de :

- Saint Yrieix les bois, comprenant une croix et une fontaine, situées sur la place de l'église
- Maisonnisses, comprenant un pont-bascule et une cabane de pesage associée, situés sur la place de l'église

Les coûts des travaux sur chacun de ces sites est relativement important :

➤ St Yrieix les Bois :

- Croix : 3554,6 €
- Fontaine : 10140,9 €
- **TOTAL : 13695,5**

➤ Maisonnisses :

- Bascule : 7176 €
- Cabane de pesage : 2841,7 €
- **TOTAL : 10017,7 €**

La croix de Saint-Yrieix-les-Bois ainsi que la bascule de Maisonnisses engendrent des problèmes de sécurité (la première menace de s'effondrer et le plancher de la seconde est en très mauvais état). C'est la raison pour laquelle ces sites ont été priorités au profit du lavoir de Lascaux à Fransèches, qui avait également fait l'objet d'une demande pour cette année.

A noter qu'initialement un devis pour la remise en eau de la fontaine de St Yrieix les Bois avait été demandé. Toutefois le montant de cette remise en eau était élevé (7 000 euros supplémentaires). En outre, la commission environnement a jugé que la remise en eau de la fontaine n'entrait pas dans les compétences de la CIATE, étant donné qu'il ne s'agit plus d'une restauration, mais d'une remise en fonctionnement d'un ouvrage (installation d'une pompe, raccordement au réseau électrique,...). Ainsi, la remise en eau sera prise en charge par la commune.

Madame Margueritat, adjointe à Saint-Yrieix-les-Bois, confirme que le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une prise en charge de la remise en eau.

Le plan de financement pour l'opération à Maisonnisses est la suivante :

Dépenses		Recettes	
Travaux	10 017,70	CG 23	2 094,00
		Autofinancement	7923,70
<b>TOTAL</b>	<b>10 017,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 017,70</b>



Le plan de financement pour l'opération à Saint-Yrieix-les-Bois est la suivante :

Dépenses		Recettes	
Travaux	136 95,50	CG 23	2 862,77
		Autofinancement	10 932,73
<b>TOTAL</b>	<b>13 695,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 695,50</b>

Patrick Aubert précise que lorsque la commission a étudié les dossiers de travaux de rénovation, son choix a tenu compte de la chronologie de la demande des communes. Cette année, le dossier de Fransèches était également éligible. Toutefois la commune a accepté que son dossier soit reporté pour pouvoir répondre à l'urgence des autres dossiers présentés. Le dossier de Fransèches sera donc traité en 2014.

Michel Conchon indique que la commune de Sous-Parsat a procédé à la rénovation complète de la bascule du village pour un montant de 6000€ et qu'aucune subvention n'a été sollicitée. Aujourd'hui, la cabane reste à rénover pour terminer l'opération. Il se demande s'il ne pourrait pas déposer un dossier.

Patrick Aubert indique que ce dossier pourrait tout à fait être éligible dans le cadre des rénovations de petit patrimoine réalisées par la Ciate.

Jean-Yves Grenouillet informe que le même type de travaux a été réalisé sur la commune de Saint Hilaire le Château. L'entretien du dispositif est lourd car les poids et mesure doivent contrôler l'ouvrage tous les ans, ce qui coûte environ 600€.

Il est proposé de valider ces projets restauration, les plans de financement correspondants ainsi que les demandes de subventions auprès du Conseil Général.

**Le Conseil Communautaire valide ces projets restauration et les plans de financement correspondants à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions y afférentes auprès du Conseil Général.**

## **OUVERTURE DU SITE DE BAINNADE A MASMANGEAS**

Au vu du succès de la réouverture de la baignade du plan d'eau de Masmangeas l'été dernier, il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler l'action pour l'été 2013, avec une période d'ouverture allongée d'une semaine, du 8 juillet au 18 août inclus soit 42 jours. Il est donc proposé de recruter un surveillant de baignade rémunéré sur la base de l'indice brut 298 majoré 309 (Coût estimé environ 3000 € - salaire et charges patronales).

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à recruter un surveillant de baignade selon les modalités ci-dessus.**

Saskia Zandvliet souhaite savoir si le restaurant de la plage sera ouvert. Alex indique qu'il n'est ouvert qu'occasionnellement et il semble qu'il serait ouvert en ce moment. Il est difficile de connaître les périodes d'ouverture à l'avance, ce qui est regrettable.

Martine Laporte souligne le bon déroulement des 4 semaines de surveillance de l'été précédent. Les visiteurs étaient très satisfaits et de nombreuses familles ont fréquenté le site. L'allongement de la période d'ouverture a été proposée afin d'englober les journées de trial à Sardent, et de maintenir une présence jusqu'au week-end du 15 août.

### **ELECTION D'UN REPRESENTANT AU BUREAU ET D'UN REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL DU PAYS SUD CREUSOIS (POSTES VACANTS)**

Suite au départ de Saint-Eloi, il est nécessaire de remplacer Roland Lacheny au sein du bureau communautaire.

Par ailleurs, M. Lecreurer n'étant plus membre du Conseil Communautaire, il est nécessaire de le remplacer au sein du Comité Syndical du Pays Sud Creusois.

Michel Conchon se porte volontaire pour les deux postes.

**Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Michel Conchon pour siéger au sein du Bureau Communautaire et au sein du Comité Syndical du Pays Sud Creusois.**

Joël Lainé indique qu'il n'a pas été très présent au Comité Syndical du Pays Sud Creusois depuis quelques temps, étant dans l'impossibilité d'assister aux réunions. Il propose de laisser son siège à un volontaire plus assidu.

Aucun volontaire ne s'étant manifesté, il reste titulaire du siège.

### **PROPOSITION DE REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR 2014**

La loi du 16 décembre 2010 instaure de nouvelles règles de répartition des sièges au Conseil Communautaire à compter de 2014. Le nombre de siège total est limité par la loi. Selon les règles de droit commun, le Conseil Communautaire de la Ciate serait composé au maximum de 40 délégués et la répartition serait imposée.

La loi Richard du 31 décembre 2012 permet, par délibération concordante du Conseil Communautaire et des communes, de déroger à ces règles. La dérogation permettrait d'élargir de 6 sièges au maximum le Conseil Communautaire (maximum 46 sièges) et de proposer une répartition libre des sièges.

Une proposition de répartition a été élaborée, en essayant de rester le plus proche possible de la répartition actuelle, tout en prenant en compte de l'importante diminution du nombre global de siège (le nombre actuel est de 58 sièges). Cette proposition est la suivante :

Commune	Population Insee publiée en 2013 sans double comptes	Nombre de sièges : 1 siège pour les communes de moins de 200 ; puis 1 siège pour chaque tranche de 300 habitants supplémentaires
Ahun	1590	6
Banize	159	1
Chamberaud	101	1
Chapelle Saint Martial (la)	86	1
Chavanat	129	1
Donzeil (le)	176	1
Fransèches	246	2
Janaillat	360	2
Lépinas	171	1
Maisonnisses	205	2
Mazeirat	137	1
Moutier d'Ahun (le)	157	1
Peyrabout	139	1
Pontarion	358	2
Pouge (la)	82	1
Saint Avit le Pauvre	73	1
Saint Georges la Pouge	349	2
Saint Hilaire la Plaine	209	2
Saint Hilaire le Château	259	2
Saint Martial le Mont	239	2
Saint Michel de Veisse	168	1
Saint Sulpice les Champs	386	2
Saint Yrieix les Bois	300	2
Sardent	785	3
Sous Parsat	141	1
Thauron	184	1
Vidaillat	169	1
		<b>44</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette répartition. Concernant les délégués suppléants, la loi prévoit que seules les communes qui ne disposent que d'un délégué auront un suppléant. Ce principe ne peut pas donner lieu à dérogation.

Cette répartition s'appliquerait au moment des nouveaux mandats 2014. Pour que cette répartition soit effective en 2014, le Conseil Communautaire doit en délibérer, et chaque commune doit en faire de même avant le 30 juin.

Frédéric Suchet souhaite connaître la répartition « de droit commun ». Il se demande quelles communes seraient impactées par les sièges en moins dans ce cas. Agnès Zeppa explique que dans la répartition de droit commun, la grande majorité des communes n'aurait qu'un siège. Les communes les plus importantes seraient plutôt avantagées dans cette répartition. Le tableau de droit commun est présenté :

Ahun	8
Banize	1
Chamberaud	1
Chapelle Saint Martial (la)	1
Chavanat	1
Donzeil (le)	1
Fransèches	1
Janaillat	2
Lépinas	1
Maisonnisses	1
Mazeirat	1
Moutier d'Ahun (le)	1
Peyrabout	1
Pontarion	2
Pouge (la)	1
Saint Avit le Pauvre	1
Saint Georges la Pouge	1
Saint Hilaire la Plaine	1
Saint Hilaire le Château	1
Saint Martial le Mont	1
Saint Michel de Veisse	1
Saint Sulpice les Champs	2
Saint Yrieix les Bois	1
Sardent	4
Sous Parsat	1
Thauron	1
Vidaillat	1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

Jean-Claude Trunde regrette cette nouvelle répartition. Un seul titulaire dans les petites communes signifie que certaines communes ne seront pas représentées du tout. Cette répartition n'est pas du tout équitable.

Michel Conchon souhaite savoir si un élu de la commune peut quand même assister à la réunion sans droit de vote. Jacky Guillon rappelle que tout le monde peut assister aux réunions du conseil communautaire en auditeur libre, les séances sont publiques comme celles du Conseil Municipal mais le participant à ce titre ne peut ni prendre la parole ni voter.

Joël Lainé souhaite savoir ce qu'il se passera en l'absence de délégué suppléant. Jacky Guillon précise que si la commune dispose de 2 délégués, elle n'aura pas de suppléant. Si un délégué est absent, la commune ne disposera plus que d'une voix.

Céline Fouchet propose d'envisager que les suppléants puissent intégrer les différentes commissions. Jacky Guillon indique que c'est déjà le cas, certains délégués de commission ne siègent pas au sein du Conseil Communautaire.

Louis Giraldin s'interroge quant au Comité du Pays Sud Creusois. Jacky Guillon indique que la mesure ne semble pas concerner les syndicats.

Frédéric Suchet souhaite connaître l'origine de cette mesure. Agnès Zeppa indique que cette mesure constitue un des volets de la réforme territoriale.

**Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité pour la répartition dérogatoire proposée, sur la base de la loi Richard du 31 décembre 2012, permettant de porter à 44 le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire à compter des élections 2014.**

Les communes vont recevoir un courrier qui leur indiquera la procédure à suivre pour délibérer avant le 30 juin 2013.

## **ADHESION DE LA COMMUNE D'ARS**

La commune d'ARS a délibéré pour adhérer à la Ciате. La Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin a pris une délibération validant le principe de la sortie de la commune d'ARS, sous réserve d'un accord concernant les conditions financières. Quelle que soit la suite qui sera réservée à cette demande, il est nécessaire que le Conseil Communautaire de la Ciате se prononce en faveur ou le cas échéant en défaveur de cette adhésion.

La commune d'Ars compte 260 habitants et une école en RPI avec la commune de Saint Médard la Rochette.

Lorsque la commune sera adhérente, il sera certainement nécessaire de voter à nouveau la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire valide l'adhésion de la commune d'Ars à l'unanimité.**

## **VENTE DE L'IMMEUBLE TOURNYOL**

Le dossier est ajourné. Deux contacts ont fait une proposition qui sera présentée lors du vote des budgets.

## **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Pour mémoire, lors du précédent Conseil Communautaire, il avait été proposé d'adhérer au service de médecine préventive proposé par le centre de gestion.

Ce point avait été ajourné en raison du coût important de la consultation médicale dans le cadre de ce service (90 euros). Cependant, vérification faite il s'avère qu'une consultation de médecine du travail ne doit théoriquement pas être facturée au tarif sécurité sociale (23 euros) mais à 79,53 euros. De ce fait le tarif pratiqué par le centre de gestion ne paraît pas exorbitant, si l'on considère qu'ils prennent en charge l'ensemble de la gestion du service.

Thierry Gaillard n'est pas d'accord avec cette présentation. Les médecins généralistes du territoire pratiquent le tarif d'une consultation normale soit 23€. Frédéric Suchet approuve, le médecin agréé qui fait passer les visites médicales aux agents du SIVOM de Bourgneuf facture la prestation 30€. Thierry Gaillard connaît la législation qui fixe les ratios de majoration du prix de la consultation en fonction de la prestation mais souligne l'économie réalisée en passant par un médecin généraliste agréé.

Martine Laporte indique qu'elle passe une visite médicale annuelle aux frais de son employeur pour le transport en commun avec le médecin généraliste de Pontarion pour un coût de 27€.

Agnès Zeppa informe le Conseil Communautaire qu'en l'absence de service de médecine du travail, les agents se sont rendus aux cabinets de médecins agréés. Les visites effectuées n'avaient rien à voir avec des visites de médecine préventive. Les certificats d'aptitude sont délivrés systématiquement. Théoriquement, cette prestation demande l'établissement de fiches de poste pour évaluer les différents risques et noter les éventuelles modifications à apporter. Patrick Aubert approuve, il ne doit pas s'agir de certificats de complaisance, les agents ont droit à une vraie visite avec un certains nombres de points de contrôle.

Jean-Claude Trunde note qu'une garantie supplémentaire serait accordée par le service de médecine préventive du centre de gestion.

Michel Conchon relate un problème intervenu sur la commune de Sous-Parsat. Une cantinière en CDD de 3 ans a été titularisée et a pris une mutuelle. 3 mois plus tard, elle a obtenu un arrêt maladie par le biais de son médecin familial, avec des renouvellements systématiques. Elle est ensuite passée devant le comité médical du Centre de Gestion qui a considéré qu'elle était effectivement malade.

Elle a passé un complément de visite via la Préfecture et été envoyée en consultation à Limoges pour problèmes psychologiques. Entre-temps, le médecin de la sécurité sociale a considéré qu'elle était apte à travailler.

Michel Conchon a pris la décision de la licencier, bien que sachant que l'affaire risquait d'être tranchée en défaveur de la commune. Assignée par la personne au tribunal administratif, la commune a été condamnée. Au total, sur l'ensemble de la procédure, 5 médecins ont reconnu cette personne comme gravement malade et 1 médecin de la sécurité sociale l'a considérée apte. L'assurance a suivi l'avis de la

sécurité sociale. Pendant 1 an la commune de Sous-Parsat a payé 2 cantinières et pendant 2 ans mi-salaire. De nombreux courriers ont été envoyés mais il faut savoir qu'il n'y a pas de loi aujourd'hui pour régler ce type de problème qui a coûté 30 000€ à la commune. Il n'y a pas de solution miracle, mais il peut être souhaitable d'avoir le meilleur suivi possible des agents. Le centre de gestion apporterait peut-être un soutien plus important, notamment dans ce genre de cas.

Frédéric Suchet souhaiterait savoir qui sont les médecins qui feront passer la visite par le biais du Centre de Gestion car s'il s'agit de ceux qui siègent en CAP, le service ne sera pas forcément satisfaisant.

Céline Fouchet indique que dans les services de médecine préventive il y a un service de diagnostic préventif et d'examen des conditions de travail qui est compris dans la prestation. Il ne faut pas avoir en tête la consultation seule mais aussi la vision globale de la structure et de tous ses salariés pour mieux analyser les conditions de travail.

Sera-t-il possible de consulter la liste des médecins qui feront passer les visites via le centre de gestion pour voir s'il s'agit des médecins agréés du département qui peuvent effectuer les visites en libéral ?

Agnès Zeppa indique qu'elle n'a pas cette information. Par ailleurs, elle précise que, dans le cadre de cette réflexion sur la médecine préventive, elle a contacté l'ARS concernant les médecins agréés. La liste des médecins agréés n'est pas sérieusement tenue à jour et les tarifs appliqués ne sont pas non plus clairement définis, ce qui n'augure pas bien de la formation et du suivi de ces médecins pour leur permettre de proposer un service de médecine préventive réel.

**Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de l'adhésion au service de médecine du Centre de gestion par 29 voix favorables, 5 voix défavorable et 9 abstentions.**

## **RAPPORT CONCERNANT L'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

La loi du 12 mars 2012 et son décret d'application en date du 22 novembre 2012 prévoient la possibilité pour les agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire de façon facilitée, par le biais de sélections professionnelles. Ces textes prévoient l'établissement d'un rapport concernant les agents éligibles à ce dispositif, sous condition d'ancienneté.

Le contenu du rapport est le suivant :

Au sein de la Ciate, une seule personne est éligible à ce dispositif en raison de son ancienneté dans le poste.

Par ailleurs, le poste d'ingénieur (direction) étant un poste pérenne, il pourrait être ouvert à la titularisation par sélection professionnelle. Il est proposé d'ouvrir ce poste en 2013.

Cette proposition est soumise au conseil communautaire.

Le travail effectué par Agnès Zeppa est tout à fait remarquable, il s'agit d'une personne consciencieuse qui souhaite être titularisée. Agnès avait intégré la structure dans le cadre du remplacement de congé maternité de Frédérique Colé pour une durée de 6 mois. Son travail avait été très apprécié, notamment le bilan des activités de la CIATE depuis sa création, qui a amené l'importante révision des statuts qui a suivi. Lors de la création du poste de chargé de mission vie associative et tourisme, Frédérique Colé s'est

montrée intéressée pour échanger ce poste contre celui qu'elle occupait, ce qui a permis à Agnès Zeppa de réintégrer la CIATE à plus long terme sur le poste de directrice alors qu'elle occupait un poste à Boulogne sur Mer sur la création d'un Pays.

### **Le Conseil Communautaire valide le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**

#### **MOTION « OUI AU POLT, NON A LA LGV »**

Joël Lainé a participé à l'assemblée générale des maires et adjoints de la Creuse à La Souterraine concernant la desserte ferroviaire du département. Au cours de cette rencontre, il a été proposé que les collectivités prennent position sur le sujet.

Jacky Guillon rappelle l'évolution du dossier ferroviaire dans le département. L'enjeu consiste à se positionner entre la modernisation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse qui a été la ligne la plus moderne de France avec le train du Capitole), et la création de la LGV. Dans le cas où la LGV serait réalisée, cela représenterait une perte de temps au départ de la Creuse sur certains trajets car il faudrait systématiquement passer par Limoges (Limoges-Poitiers-Paris), mais aussi une augmentation du prix des billets pour les usagers. Par ailleurs, les collectivités seront fortement sollicitées pour participer au financement de la LGV le cas échéant, l'opération est globalement bien plus onéreuse que la modernisation du POLT.

A ce sujet, des informations contradictoires ont circulées, certains affirmant qu'un projet excluait l'autre, d'autres que les deux pouvaient co-exister. Toutefois le cadre du Ministère indique clairement que pour assurer la rentabilité de la LGV, il faudra réduire à 4 trains/jour la desserte Toulouse-Paris en trains omnibus. A terme beaucoup pensent que cette ligne deviendrait alors une ligne de fret. Si la LGV se fait, il apparaît clairement que la ligne historique POLT sera condamnée. Le Creuse, l'Indre et la Corrèze seraient plongées dans un désert.

Les collectivités financent les bureaux d'études préalables à la LGV pour des coûts importants et le Conseil Régional a financé à hauteur de 0,80% la construction de la ligne entre Tours et Bordeaux qui faisait partie du plan pour ouvrir la LGV. Cette ligne sera confiée à VINCI et le réseau ferré de France paiera un loyer.

Le Président propose que la CIATE prenne une motion de soutien pour la défense de la ligne historique POLT et contre la LGV. L'AMAC va faire passer la motion auprès des communes pour qu'elles s'expriment.

#### **Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la motion « Oui au POLT, non à la LGV ».**

#### **CENTRE CULTUREL DE SARDENT**

Le projet dépasse le million d'euros ; il sera étudié lors du vote des budgets. La recherche de financements complémentaires est en cours notamment au niveau de l'Europe et du mécénat par l'intermédiaire du fils aîné de Claude Chabrol, très attaché au projet et à la commune de Sardent.



## **VOTE DES BUDGETS**

Le Conseil Communautaire se réunira le mardi 9 avril 2013. Un courrier de confirmation de cette date sera envoyé aux mairies, ainsi qu'une copie du courrier adressé à Madame la Préfète pour lui proposer une visite à la CIATE, et le tableau de la fiscalité appliquée par les EPCI du département.

## **RATTACHEMENT DE LA CIATE A LA TRESORERIE D'AHUN**

Serge Meaume évoque le rattachement de la CIATE à la trésorerie d'Ahun qui avait été évoqué il y a quelques temps. Il souhaiterait savoir où en est la demande actuellement. Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire que la procédure est toujours en cours. Les démarches ont été faites mais la procédure est compliquée au niveau du trésor public. Il était question qu'ils étudient la demande en prenant en compte les impacts au niveau du personnel de trésorerie. Il n'y a pas eu de suite depuis lors, il faudrait solliciter à nouveau le trésor public sur cette question.

## **VOLONTE DE RETRAIT DE LA CIATE DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LES CHAMPS**

Serge Meaume a appris que la commune de Saint Sulpice les Champs souhaitait quitter la CIATE. Il se demande où en est la réflexion. Jacqueline Larpin indique qu'aucune décision n'a été prise pour le moment, le conseil municipal doit se réunir le 15 mars à ce sujet.

Jacky Guillon fait part du courrier au Maire de Saint Sulpice les Champs avec copie à tous les conseillers municipaux pour essayer d'apporter des réponses aux questions posées lors d'une réunion du conseil municipal le 22 janvier, à laquelle il a assisté avec Patrick Aubert. Une copie du courrier sera adressée à toutes les communes.

Jacqueline Larpin ne souhaite pas expliquer toutes les raisons qui motivent le retrait de sa commune. Les membres du Conseil Municipal sont déçus de l'attitude de la CIATE vis-à-vis de la commune de Saint Sulpice les Champs, concernant le projet de station service, la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de l'Espace Jamot et le départ du service petite enfance de la commune « qui a fini d'enfoncer le clou ». Lors de la rencontre en janvier, il a semblé aux membres présents que le refus était catégorique concernant le retour du service sur la commune.

Jacky Guillon réfute et rappelle le contexte. Le service a été créé il y a 1 an et demi. La CIATE ne disposait d'aucun recul sur ce service. Le choix avait été fait de faire circuler le service sur Saint Sulpice les Champs, Ahun, et enfin Pontarion et Sardent en alternance dans des salles mises à disposition par les communes. A l'expérience il s'est avéré que la fréquentation sur Sardent était insuffisante, le service a donc quitté la commune pour assurer un service hebdomadaire à Pontarion.

Par ailleurs, l'accueil de ce service nécessite des aménagements particuliers. Au départ le service était accueilli dans la maison Maurice Lecante à Pontarion, mais à l'usage le lieu s'est révélé inadapté. Le service a donc déménagé dans la salle polyvalente. A Saint Sulpice les Champs, le local dédié était celui du point d'accueil, soit 2 petites salles. Avec l'augmentation de la fréquentation, ces deux salles se sont vite avérées insuffisantes. Une discussion a eu lieu avec les bibliothécaires bénévoles pour utiliser le local de la bibliothèque pour faire dormir les plus petits, comme c'était le cas à Pontarion. Les bibliothécaires n'étaient pas favorables, ce qui a confirmé que les locaux ne pouvaient plus accueillir le service dans de bonnes conditions.

A partir de ce constat et du fait qu'il n'y avait pas d'autres salles adéquates sur la commune, le contact a été pris avec Saint Avit le Pauvre afin de maintenir le service sur le secteur. Le service est maintenant accueilli dans de bonnes conditions à Saint-Avit. Lorsque la question a été évoquée, il a été dit aux conseillers municipaux de Saint Sulpice les Champs que le retour du service pourrait s'envisager sous réserve de mettre à

disposition une salle adaptée et de trouver un arrangement en respect avec la commune de Saint Avit le Pauvre qui a bien dépanné.

Jacqueline Larpin évoque la compensation financière versée à la commune de Saint Avit le Pauvre, ce qui n'était pas le cas à Saint Sulpice. Jacky Guillon indique qu'à Ahun, Pontarion et Saint Hilaire la Plaine, il n'y a pas de compensation financière. Saint Avit le Pauvre est une commune de 80 habitants qui n'a pas les mêmes capacités financières qu'une commune plus importante et il en a été tenu compte. Martine Laporte précise que la participation financière ne couvre que les frais d'électricité, il ne s'agit pas d'une location de salle mais d'un dédommagement.

Jacqueline Larpin évoque le local du trésor public qui est maintenant disponible et qui permettrait d'avoir un espace plus grand pour accueillir le service.

Jacky Guillon souligne que ce ne serait pas forcément satisfaisant en l'état car il s'agirait de trois petites salles

Jacqueline Larpin évoque la possibilité de réaliser des travaux pour réaliser une grande salle.

Céline Fouchet rappelle qu'il s'agit d'un service rendu à la population, aux parents, aux assistantes maternelles. En l'occurrence, le service s'est délocalisé mais c'est bien le même service qui est rendu, dans la commune d'à côté. Il faut être conscient qu'on ne peut pas tout avoir aux pieds de chez soi. Il faut voir les choses dans un cadre intercommunal. Martine Laporte est d'accord avec cette vision des choses. D'ailleurs, les assistantes maternelles et les parents ont suivi le service, il n'y a pas eu de problème à ce niveau là.

Jacqueline rappelle tout de même qu'il y avait eu une pétition pour que le service ne quitte pas la commune.

Jacky Guillon indique que concernant le retour des Ciatons à Saint-Sulpice-les-Champs, la discussion reste ouverte. En ce qui concerne l'Espace Jamot, il rappelle que le projet était loin de faire l'unanimité au départ même pour des actuels membres du conseil municipal de Saint Sulpice les Champs. La CIATE est propriétaire et a effectué la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux, la deuxième tranche de travaux était conditionnelle. Si ce découpage n'avait pas eu lieu ce projet n'aurait jamais vu le jour.

Daniel Delprato confirme. C'est lui-même qui a suggéré de revoir le projet à la baisse pour qu'il soit accepté car s'il avait été soumis au vote ce jour-là, il ne serait pas passé. Même la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a été validée de justesse.

Jacky Guillon et Patrick Aubert ont proposé au conseil municipal le 22 janvier d'étudier l'aménagement de la salle supplémentaire en vue d'une mutualisation avec d'autres associations ou pourquoi pas avec le service petite enfance. Cependant, cette mutualisation ne sera possible que si les porteurs du projet sont ouverts à cette discussion. Pour rappel, le musée Jamot draine environ 1 000 visiteurs par an.

Enfin, le projet de station service a été abandonné il y a 2 ans. Jacky Guillon atteste qu'Agnès Zeppa a monté un dossier sérieux et y a passé beaucoup de temps. A l'époque, des contacts avaient été pris avec des privés qui ont décliné. Un dossier DETR avait été monté, mais n'a pas été retenu. La création d'une station service avec possibilité de paiement à la carte 7j/7 représente un investissement de 150 000€ avec des frais de maintenance importants quel que soit le débit. Le déficit annuel à prévoir est de 10 000€ pour un débit de 150 000 litres. Or la dernière station service, qui a fermé il y a 7-8ans distribuait 36 000 l de carburant/an.

Jacqueline Larpin précise qu'elle n'était pas toujours ouverte.

Lors de l'échange avec le Conseil Municipal le 22 janvier dernier, l'exemple de Peyrat la Nonière a été cité. Toutefois, la situation est totalement différente car il s'agit d'une modernisation et non d'une création. L'investissement initial est beaucoup moins élevé. La station était initialement communale puis a été vendue à l'épicier qui est maintenant ennuyé à cause de la mise aux normes. La communauté de communes va donc acquérir la station et la mettre aux normes pour un montant de 27 000 euros, puis la louer à l'épicier. A noter que le débit observé à Peyrat la Nonière est de 40 à 50 000L/an.

Jacky Guillon rappelle en outre les conditions du vote sur ce projet de station service. Les conseillers municipaux lui ont en effet reproché d'avoir fait passer, pour la première fois, ce dossier à bulletin secret. Il s'avère qu'à l'occasion de ce conseil communautaire, en raison de la négociation de la convention territoriale, il y avait de nombreux projets, pour la plupart nouveaux, engageant des montants importants d'autofinancement de la part de la CIATE. L'ensemble des projets ont donc été votés à bulletin secret lors de cette séance (sentier d'interprétation, centre culturel de Sardent, Maison de santé, hébergement artisanal à Ahun). Le vote sur la station service n'a été ni le premier ni le dernier. La méthode a été réemployée depuis et le sera encore.

Jean-Claude Trunde est surpris de la rapidité avec laquelle va intervenir la décision de St Sulpice les Champs. Il a lu les articles dans le journal comme tout le monde, mais ne s'attendait à ce que cela aille aussi vite. Lors du schéma de coopération intercommunale, il a été un ardent défenseur de la Ciate et milite pour qu'elle n'éclate pas car elle a des atouts intéressants : elle est composée de communes à peu près de la même taille, qui se ressemblent et qui ont souvent les mêmes problématiques. Le territoire vit dans une bonne entente par rapport à ailleurs en Creuse. Il serait dommage de détruire ce territoire. Il est normal qu'il y ait des disparités mais il est important de se serrer les coudes.

#### **AUBERGE DE SOUS PARSAT**

Michel Conchon informe les conseillers communautaires que l'auberge de Sous-Parsat sera ouverte au plus tard début mai ; elle est en cours de reprise par le boucher traiteur de Saint Georges la Pougé. Il profite de l'occasion pour féliciter Sophie Provenchère, chargée de mission PLA, pour le travail accompli sur ce dossier. Il conseille à tous les maires de faire appel à elle en cas de projet d'installation d'une activité sur leur commune.

#### **SPANC**

Frédéric Suchet demande si la fréquence des contrôles d'assainissement sera revue, comme le permet désormais la loi, à 10 ans au lieu des 8 ans actuellement prévus par le règlement. Agnès Zeppa indique qu'il est prévu de revoir le règlement, et notamment la fréquence des visites, au terme du 1<sup>er</sup> cycle de contrôle (probablement au cours de l'année 2014).

**Fait à Ahun, le 29 mars 2013.**



**Le Président,  
Jacky GUILLON.**